

Fiche de données de sécurité

page: 1/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Vers Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

UFI: 6QCP-10MC-N006-VXEY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: additif(s) alimentaire(s) Utilisation appropriée: additif(s) alimentaire(s), matière première

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF France SAS
176, rue Montmartre
75002 PARIS
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Version précédente: 9.0

Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale) H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Dam./Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter une protection pour les yeux.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: carbamate d'ammonium, hydrogenocarbonate d'ammonium

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Version précédente: 9.0

Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau (poussière).

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales répondant aux critères PBT (persistant/bioaccumulatif/toxique) ou aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulatif). Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation à base de :carbamate d'ammonium, hydrogenocarbonate d'ammoniumH2CO3 . x NH3 CAS: 10361-29-2 EINECS: 233-786-0

Ingrédients soumis à réglementation

carbamate d'ammonium

Teneur (W/W): 50 % Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 1111-78-0 Eye Dam./Irrit. 1 Numéro-CE: 214-185-2 H318, H302

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119493982-22

hydrogenocarbonate d'ammonium

Teneur (W/W): 50 % Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 1066-33-7 H302

Numéro-CE: 213-911-5

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119486970-26

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation:

Après inhalation de produits de décomposition: Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: La surexposition peut causer:, vomissement, gène respiratoire, envie de vomir, toux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Après inhalation de produits de décomposition: Prophylaxie de l'oedème pulmonaire. Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas d'antidote spécifique connu, mesure prophylactique contre l'oedème du poumon: dose-aérosol de corticostéroïde.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: ammoniac, anhydre, dioxyde de carbone

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations:

Le produit lui-même n'est pas combustible; définir les moyens d'extinction en fonction d'un incendie à proximité.

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Protection respiratoire nécessaire. Lors de la vidange et du nettoyage des machines de transformation, assurer une aération/ventilation adaptée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Résidus: Ramasser par un moyen mécanique.

Eviter le dégagement de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de transvasement de quantités importantes sans dispositif d'aspiration : protection respiratoire. Veiller à une aspiration/ventilation appropriée sur les équipements de transformation Eviter la formation de poussières.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Stocker dans un endroit frais, l'échauffement entraînant une augmentation de la pression et un risque d'éclatement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des nitrites et des substances alcalines. Stocker et transporter uniquement en association avec des aliments ou des additifs alimentaires. Séparer des agents d'aromatisation. Ne pas stocker avec: nitrate de sodium, nitrite de sodium

Matériaux adaptés: aluminium, Polyéthylène haute densité (PEHD), verre, Polyéthylène basse densité (PELD), acier inox 1.4541, acier inox 1.4571, émaillé(e)(s), caoutchouté Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Stabilité de stockage:

Température de stockage: < 30 °C

La température de stockage mentionnée doit être observée.

Protéger des températures supérieures à :30 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) audessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

Composants avec PNEC

1111-78-0: carbamate d'ammonium

eau douce: 0,418 mg/l eau de mer: 0,0418 mg/l libération sporadique: 0,37 mg/l sédiment (eau douce): 1,89 mg/kg sédiment (eau de mer): 0,189 mg/kg

sol: 0,133 mg/kg

station d'épuration: 10 mg/l

1066-33-7: hydrogenocarbonate d'ammonium

eau douce: 0,37 mg/l eau de mer: 0,037 mg/l

libération sporadique: 0,63 mg/l sédiment (eau douce): 0,1332 mg/kg sédiment (eau de mer): 0,01332 mg/kg

sol: 74,9 mg/kg

station d'épuration: 1347 mg/l

Composants avec DNEL

1111-78-0: carbamate d'ammonium

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 14,1

mg/kg

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 49,8

mg/m3

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:

7,1 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 12,3

mg/m3

1066-33-7: hydrogenocarbonate d'ammonium

travailleur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation:

62,5 mg/m3

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 57

mg/kg

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

travailleur: Exposition à court-terme - effets systémiques et locaux, Inhalation:

160,7 mg/m3

consommateur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux,

Inhalation: 13,33 mg/m3

consommateur: Exposition à court-terme - effets systémiques et locaux,

Inhalation: 143,91 mg/m3

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:

34,2 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre à particules de faible capacité de rétention pour particules solides (par ex. EN 143 ou 149, Type P1 ou FFP1). Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: équipement respiratoire autonome

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): chlorure de polyvinyle (PVC) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les poussières. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: solide

Etat physique: cristallin(e), poudre

Couleur: blanc(he)

Odeur: forte, ammoniacal(e)

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Seuil olfactif:

Pas de données disponibles., non

déterminé

Point de fusion:

non applicable

La substance / le produit se

décompose.

Intervalle d'ébullition:

Etude non réalisable pour des raisons techniques., Ne peut être déterminé, la substance/le produit se

décomposant.

Inflammabilité: pas facilement inflammable, non

inflammable, non auto-inflammable

(Règlement (CE) N° 440/2008,

A.10)

Limite inférieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.

Limite supérieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour

la classification et l'étiquetage.

Point d'éclair:

Non applicable, le produit est un

solide.

Température d'auto-inflammation:

Ne peut être déterminé, la substance/le produit se

décomposant.

Décomposition thermique: > 59 °C (méthode interne)

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Valeur du pH: 9

(pH-mètre)

(100 g/l, 20 °C)

Viscosité, cinématique:

Non applicable, le produit est un

solide.

Viscosité dynamique:

Non applicable, le produit est un

solide.

Solubilité dans l'eau:

(méthode interne)

320 g/l

(20 °C)

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -2,4 - -0,47

Pression de vapeur: 69 mbar

(20 °C)

Données bibliographiques.

188 mbar (30 °C)

Données bibliographiques.

Densité: env. 1,6 g/cm3 (Ligne directrice 109 de

(20 °C) I'OCDE)

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: 300 - 400 µm (D50, mesuré(e))

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit

susceptible d'auto-échauffement.

Autres caractéristiques de sécurité

Densité apparente: 780 - 830 kg/m3 (autre(s))

Vitesse d'évaporation:

négligeable, Le produit est un solide

non volatile.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique. Réactions avec les nitrites. Réactions avec les nitrates.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur. Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: ammoniac, anhydre, dioxyde de carbone

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Version précédente: 9.0

Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 1.800 - < 2.150 mg/kg (test BASF)

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée.

Données relatives à : hydrogenocarbonate d'ammonium

Données expérimentales/calculées:

CL50 rat (par inhalation): > 4,74 mg/l 4,5 h (autre(s))

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Test réalisé avec un aérosol.

Données relatives à : carbamate d'ammonium

Données expérimentales/calculées:

CL50 rat (par inhalation): 6,6 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Le produit n'a pas été testé: la valeur a été calculée à partir des données de ses composants.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Irritation en cas de contact avec les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Données relatives à : carbamate d'ammonium

Evaluation de l'effet irritant:

Peut entrainer de graves lésions oculaires. Non-irritant pour la peau.

Données relatives à : hydrogenocarbonate d'ammonium

page: 11/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Version précédente: 9.0

Date de la version precedente. 18.12.2020 Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour les yeux. Non-irritant pour la peau. Ce produit n'a pas été testé intégralement. Les données ont été déduites en partie d'autres produits de structure ou composition similaire.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Compte tenu de la structure chimique, il n'existe pas d'indication pour un effet sensibilisant.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Pas de données disponibles sur les propriétés mutagènes. La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

Données relatives à : hydrogenocarbonate d'ammonium

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance n'a pas eu d'effet mutagène sur une culture de cellules de mammifères.

Données relatives à : carbamate d'ammonium

Evaluation du caractère mutagène:

Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique. Ce produit n'a pas été testé intégralement. Les données ont été déduites en partie d'autres produits de structure ou composition similaire.

cancérogénicité

Données relatives à : hydrogenocarbonate d'ammonium

Evaluation du caractère cancérogène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérigène. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données relatives à : carbamate d'ammonium

Evaluation du caractère cancérogène:

N'a pas montré des effets cancérogènes dans des expériences sur l'animal. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

toxicité pour la reproduction

Données relatives à : hydrogenocarbonate d'ammonium Evaluation de la toxicité pour la reproduction: Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

page: 12/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Version précédente: 9.0

Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Données relatives à : carbamate d'ammonium Evaluation de la toxicité pour la reproduction: Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Pas de données disponibles.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Pas de données disponibles.

Danger par aspiration

Pas de données disponibles.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Nocif (nocivité aiguë) pour les organismes aquatiques.

Nocif (nocivité aiguë) pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique

page: 13/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

des boues activées. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 61 mg/l, Oncorhynchus mykiss (Écoulement.)

Données bibliographiques.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 63,7 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique) Concentration nominale.

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 75,9 mg/l (biomasse), Desmodesmus subspicatus (DIN 38412 partie 9, statique)

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE 20 (0,5 h) 1.000 mg/l, boue activée, ménagère, non adaptée (Ligne directrice 209 de l'OCDE, aquatique)

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Produit minéral, ne peut être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques. Peut être oxydé en nitrate mais également réduit en azote par l'action de microorganismes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistants, bioaccumulables, toxiques).

Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

La substance n'est pas listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.8. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Vérifier la réutilisation en agriculture.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<u>Transport terrestre</u>

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Aucun connu

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0 Version précédente: 9.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport Pas applicable

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime Sea transport

IMDG IMDG

réglementations de transport

Produit non dangereux au sens des

Numéro ONU ou numéro Pas applicable

d'identification:

Nom d'expédition des Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour Pas applicable

le transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur

Not classified as a dangerous good under

transport regulations

UN number or ID

number:

UN proper shipping

name: Transport hazard

class(es): Packing group:

Environmental

hazards:

Not applicable Not applicable

Special precautions

None known

Not applicable

Not applicable

Not applicable

for user

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Version précédente: 9.0

Date de la version precedente. 18.12.2020 Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under réglementations de transport transport regulations Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable d'identification: number: Nom d'expédition des Pas applicable UN proper shipping Not applicable name: Nations unies: Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard Not applicable le transport: class(es): Packing group: Groupe d'emballage: Pas applicable Not applicable Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable l'environnement: hazards: Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known prendre par l'utilisateur for user

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu. Maritime tran

Maritime transport in bulk is not intended.

Autres informations

Les particularités des réglementations nationales pour le transport doivent être respectées et peuvent être consultées dans les papiers de transport.

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Version précédente: 9.0

Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Eye Dam./Irrit. 2A Acute Tox. 4 (par voie orale) Aquatic Acute 3

D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur.

Acute Tox. Toxicité aiguë

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

page: 18/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.01.2023 Version: 10.0

Date de la version précédente: 18.12.2020 Version précédente: 9.0

Date / Première version: 27.01.2003

Produit: Carbonate d'ammonium Food Grade (E503i)

(ID Nr. 30042216/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.